



Le Ministre des Finances

Communiqué

Un appui pour les banques alimentaires

Le Ministre des Finances Koen Geens a décidé récemment d'assouplir le régime de la TVA pour les dons alimentaires. Jusqu'il y a peu, les supermarchés qui offrent des surplus de nourriture à une banque alimentaire, devaient reverser la TVA payée lors l'achat de ces marchandises, et qui avait été déduite. Une exonération de la TVA pour les dons aux banques alimentaires n'était pas été autorisée. Autrement dit, il était plus avantageux de détruire les marchandises que de les donner.

Pour répondre à cette situation absurde, le Ministre des Finances Geens a donné ordre à son administration d'élaborer une circulaire qui décrive de façon détaillée les circonstances, les modalités et les conditions dans lesquelles l'administration n'exigera plus la TVA sur les prélèvements qui y sont associés. Concrètement, cela signifie que les grands magasins ne doivent plus reverser la TVA sur les dons, ce qui fait qu'il est maintenant devenu plus intéressant pour eux d'offrir les marchandises que de les détruire. Bien sûr, il faut que ces denrées alimentaires soient à leur tour distribuées gratuitement aux nécessiteux en Belgique par des organisations de bienfaisance.

Il est question, chez les commerçants, de 2,5 % de perte dans le secteur de la nourriture, et chez les producteurs, de 1%. À l'heure actuelle, 60 % de ces aliments invendables sont détruits. Pour le fabricant ou le distributeur, c'était, jusqu'à présent, et de loin, le meilleur moyen de se débarrasser de ces surplus de stock.

En 2012, les commerçants belges ont ainsi offert quelques 2457 tonnes de nourriture aux banques alimentaires. Cela ne représente encore que 15% du total des surplus alimentaires. L'un des facteurs qui représentait un obstacle était la TVA. Avec cette mesure, le Ministre a rencontré la volonté des fabricants et des entreprises de la distribution qui souhaitent offrir gratuitement la nourriture invendable aux nécessiteux, et il a donné aux Banques alimentaires l'occasion d'aider un plus grand nombre encore de personnes avec une offre plus importante.

Le Ministre des Finances Koen Geens : « *Le fait que la destruction de nourriture pouvait être plus avantageuse que de la donner à ceux qui en ont besoin, était une situation intenable. Grâce à une circulaire, j'ai clarifié la situation. J'espère que le message est bien passé auprès des entreprises et des grands magasins, et qu'il peut favoriser les dons en faveur des banques alimentaires dans les années à venir.* »

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –
davine.dujardin@ckfin.minfin.be